

# Boussse



Vie communale • Vie associative • Infos diverses



Jun 2019

## Agenda Juin 2019

Nous vous rappelons que les inscriptions pour les maisons fleuries se font en mairie jusqu'au 6 juillet 2019.

### JUIN

- 14 juin, repas campagnard, organisé par le Club de l'Amitié, à la salle des fêtes,
- 15 juin, kermesse des écoles organisée par l'APE, à la salle polyvalente,
- 19 juin, démonstration sportive des enfants du Gym Club, à la salle polyvalente (14 h),
- 21 juin, fête de la musique (parvis de la mairie),
- 23 juin, passage de grade (départemental), organisé par le KUNG FU, à la salle polyvalente,
- 26 juin, remise des prix aux élèves de l'école de musique, à la salle des fêtes (18 h),
- 27 juin, Assemblée Générale du Gym Club, à la salle des fêtes (18 h 45),
- 28 juin, fête du périscolaire, à la salle polyvalente,
- 29 juin, barbecue des chorales,
- 29 juin, repas champêtre des jardiniers de Bousse,
- 30 juin, soirée barbecue organisée par le Tennis Club, à la salle polyvalente.



### JUILLET

- 13 juillet, bal populaire et feu d'artifice (22 h 45) (parvis de la mairie),
- 14 juillet, tournoi de pétanque inter-associations au boulodrome (14 h),
- 8 au 26 juillet : centre aéré,
- 15 au 19 juillet, semaine Moselle Jeunesse : musique et sports,
- 22 au 26 juillet : multisport dominante kayak.



### AOÛT

- 29 juillet au 2 août, semaine Moselle Jeunesse : cirque et sports,
- 19 au 23 août : kayak de 15h à 17h, pour les 8-14 ans.
- 25 août, course pédestre organisée par 'Courir à Bousse'.



### SEPTEMBRE

- 5 septembre, Assemblée Générale de Bousse Anim', à la salle des fêtes (20 h),
- 7 septembre, inauguration de la fête patronale (16h), restauration et bal,
- 8 septembre, fête patronale, restauration,
- 22 septembre, fête des Saveurs, à la salle polyvalente (à partir de 10 h).
- 29 septembre, repas des Anciens, à la salle polyvalente.



### OCTOBRE

- 17 octobre, conférence organisée par Air 57, à la salle des fêtes,
- 20 octobre, « Octobre Rose » organisé par le Gym Club, à la salle polyvalente,
- 20 octobre, Assemblée Générale de la Pétanque boussoise, à la salle des fêtes,
- 27 octobre, thé dansant, organisé par Bousse Anim', à la salle des fêtes (à partir de 14h),
- 31 octobre, Halloween organisé par l'APE, à la salle des fêtes.



### NOVEMBRE

- 3 novembre, marché artisanal, organisé par Vie à Bousse, à la salle des fêtes,
- 11 novembre, célébration de l'Armistice, au monument aux morts,
- 17 novembre, repas des Anciens de la Centrale, à la salle des fêtes,
- 23 novembre, repas du club de la Pétanque Boussoise (beaujolais),
- 24 novembre, Téléthon (marche et vide-grenier), à la salle polyvalente,
- 30 novembre, repas de la Sainte Barbe des pompiers, à la salle des fêtes.



### DECEMBRE

- 6 décembre, marché de Saint Nicolas, organisé par la mairie (parvis de la mairie),
- 8 décembre, Père-Noël, organisé par l'APE, à la salle des fêtes,
- 11 décembre, Saint Nicolas du Gym Club, à la salle polyvalente,
- 13 décembre, repas de la commune à la salle des fêtes,
- 14 décembre, Concert de Noël, organisé par l'Ecole de musique, à la salle des fêtes,
- 15 décembre, Saint Nicolas du Tennis, à la salle polyvalente,
- 31 décembre, repas et bal de la Saint Sylvestre organisés par la JSB, à la salle des fêtes.



# Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

L'été arrive. Comment sera-t-il : caniculaire, chaud, mitigé, pluvieux, personne n'est capable de le dire. Cependant, les collectivités ont déjà été sollicitées par la préfecture pour engager des démarches auprès des personnes fragiles. Elles doivent être répertoriées et savent qu'en cas de difficultés, notamment liées à une période de températures extrêmes, elles pourront prendre contact avec la mairie qui assurera le relai avec les services sanitaires départementaux. J'en profite pour attirer l'attention de tous les habitants de la commune : si dans votre voisinage, résident des personnes âgées dont vous n'avez pas de nouvelles ou que vous ne voyez plus se promener comme à leur habitude, à défaut de prendre contact directement avec elles (si vous n'en avez pas la possibilité), informez-en la mairie qui dépêchera un agent.



En matière d'infrastructures, les travaux ont enfin repris dans les rues du Faisan, du Lièvre et de l'impasse du Pont. Après la liquidation judiciaire de l'entreprise SLEE en décembre dernier, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (maître d'ouvrage de ces travaux d'enfouissement des réseaux secs), a dû relancer une procédure pour trouver de nouvelles entreprises capables de terminer les travaux en cours. C'est maintenant chose faite et nous espérons que ce chantier sera achevé pour le mois d'octobre prochain.

Certains d'entre vous se sont émus du changement qui est intervenu dans la périodicité de ramassage des ordures ménagères et des sacs de tri sélectif. La décision en a été prise par le Conseil Communautaire, afin de faire des économies substantielles qui devraient être réinvesties notamment dans l'aménagement devenu nécessaire des déchèteries de notre territoire. Par ailleurs, si vous rencontrez des difficultés, c'est peut être que votre bac n'est pas adapté à la taille de votre famille. Pour toutes précisions, n'hésitez pas à prendre contact avec le service de gestion des déchets de la CCAM. De plus, je vous rappelle que la Communauté de Communes propose des composteurs à tarif très attractif, qui vous permettront, si vous disposez d'un emplacement approprié, d'y recycler les déchets verts du jardin et de la maison en les amassant en tas pour qu'ils se décomposent en un terreau riche d'excellente qualité et 100% naturel.

La fin de l'année scolaire est proche. Les enfants et leurs enseignants vont bientôt pouvoir bénéficier de quelques semaines de repos bien mérité. Les services techniques profiteront de cette période pour procéder à des travaux d'embellissement des salles de classe, aidés par les « jobs d'été ».

Avant de conclure, je tenais à féliciter l'Association des Parents d'Elèves locale pour la kermesse festive qu'elle a organisée en ce 15 juin. Car cette dernière a remporté un succès mérité. Je rappelle que l'APE œuvre tout au long de l'année au bénéfice exclusif des 2 écoles boussoises et donc de vos enfants qui y sont scolarisés. Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas à prendre contact avec leur comité dynamique.

Cette année encore, la fête de la musique a rencontré un énorme succès. Le temps était de la partie et les nombreuses animations proposées ont attiré un public nombreux et attentif. Les prestations des différents groupes ont été appréciés à leur juste valeur, jusqu'au bout de la nuit ... Je souhaitais saluer le civisme de nos concitoyens notamment pour le respect qu'ils ont eu dans le tri des déchets générés inévitablement dans ce genre de manifestation. Car vous savez que la collectivité s'est engagée dans une démarche de protection de la nature et cela passe évidemment par le tri sélectif. Merci à vous d'avoir respecté ces prescriptions, car c'est ensemble que nous progresserons pour la préservation de notre environnement.

Je terminerai, ainsi que j'en ai pris l'habitude depuis plusieurs mois, par quelques mots sur l'évolution du réseau de Fibre Optique sur notre territoire. Les 13 réunions organisées sur le secteur géographique de la CCAM ont rencontré un grand succès, au même titre que les très nombreuses pré-inscriptions générées par les habitants de l'Arc Mosellan. Ce qui prouve, si besoin en était, que l'attente est grande. Vous avez sans doute pu voir que les travaux avancent bien : pose de chambres de tirage, mise en place des armoires de raccordement, pose de câbles, ... Notre commune devrait, suivant les éléments fournis par Moselle Fibre, enfin disposer du service au premier semestre 2020. Encore quelques mois de patience et nous pourrons tous bénéficier d'un débit à la hauteur de nos espérances.

Je souhaite à chacun d'entre vous un bel été.

Cordialement.

Pierre Kowalczyk.

# Sommaire

## La vie communale

- 2** Agenda
- 3** Mot du Maire
- 5-6** Vie communale en images
- 7-8** Budget 2019
- 9** Futur Périscolaire
- 10-11** La fibre
- 12-13** Travaux
- 14-15** Conseil des Jeunes
- 16** Périscolaire avril 2019
- 17** Concours Maisons Fleuries
- 18-19** Informations générales
- 20-21** Respectons le voisinage
- 22** Des mesures pour l'environnement
- 23** Apéro littéraire
- 24-25** Semaines estivales

## Informations

- 32** Histoire
- 33** Poème

## Etat civil

- 34** Naissances - Mariages - Décès

## La vie associative

- 26** Gym Club
- 27** France Rein Moselle
- 28-29** Kung-Fu
- 30** La sandre
- 31** Conseil de Fabrique



*Vœux du maire- bacheliers 2018*



*Remise de medaille à Patrick Killian*



*Vœux du maire*



*Inauguration abribus - Conseil des Jeunes*

# B La vie communale



Concert du nouvel an de l'harmonie de Distroff



Nettoyage de printemps



Conférence et bol de riz



Fête de la musique

## Budget communal 2019

Comme chaque année, les élus et les services administratifs ont planché en début d'année sur la préparation du budget primitif pour l'année 2019.

Le Budget est un acte capital de la vie communale, car les sommes votées permettent d'assurer le fonctionnement des services administratifs pour répondre aux besoins de nos concitoyens et la réalisation des investissements garants de l'avenir et du développement de notre ville.

La préparation budgétaire est également le moment propice pour recenser les différents travaux à effectuer en réalisant des arbitrages entre les différentes propositions et projets.

C'est aussi lors de cette préparation budgétaire que les élus doivent déterminer les taux des taxes locales.

Cette année, de manière cohérente et dans la continuité des années précédentes, le Conseil Municipal a validé une augmentation des taxes locales de 2%. Cet apport financier à notre budget permettra de financer une partie de nos investissements et de notre fonctionnement. Pour autant, nous poursuivons nos efforts pour réaliser des économies, afin que chaque euro dépensé soit un euro utile pour la Commune. Ces efforts permettront notamment de limiter autant que possible le recours à l'emprunt pour la construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires au niveau de l'école primaire. Le projet de Budget Primitif 2019 a été approuvé par le Conseil Municipal après avis favorable de la Commission des Finances.

### Rappel des taux 2018 :

Taxe d'habitation : 13,89 %

Taxe sur le foncier bâti : 18,38 %

Taxe sur le foncier non bâti : 94,61 %

### Taux 2019 :

Taxe d'habitation : 14,17 %

Taxe sur le foncier bâti : 18,75 %

Taxe sur le foncier non bâti : 96,50 %

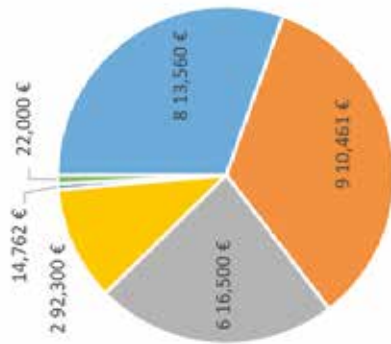
Cette revalorisation permet de dégager **22.519 euros** de recettes supplémentaires pour alimenter notre budget. Cela représente une évolution de **7,05 euros en moyenne par habitant**.

Le Budget Primitif 2019 est équilibré à **2.669.583 euros** en section de fonctionnement et à **1.005.601 euros** en section d'investissement soit un total de **3.675.184 euros**.

Le résultat de fonctionnement reporté est de **516.077 euros** et permet d'envisager un autofinancement prévisionnel de la section d'investissement à hauteur de **616.500 euros**.



## Dépenses réelles de fonctionnement

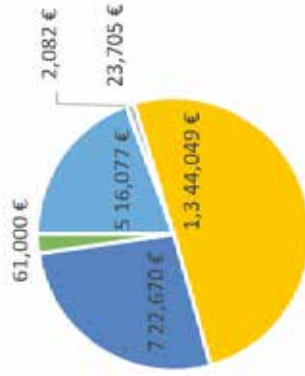


- Charges à caractère général (énergies, prestations de services, achat de matériel...)
- Charges de personnel
- Autofinancement de la section d'investissement
- Autres charges de gestion courante (indemnités, cotisation SDIS, police municipale intercommunale, subventions...)
- Intérêts de la dette
- Dépenses imprévues et charges exceptionnelles

## Dépenses réelles de fonctionnement

Charges à caractère général (énergies, prestations de services, achat de matériel...)	8 13 560,00 €
Charges de personnel	9 10 461,00 €
Autofinancement de la section d'investissement	6 16 500,00 €
Autres charges de gestion courante (indemnités, cotisation SDIS, police municipale intercommunale, subventions...)	292 300,00 €
Intérêts de la dette	14 762,00 €
Dépenses imprévues et charges exceptionnelles	22 000,00 €
<b>Total</b>	<b>2 669 583,00 €</b>

## Recettes réelles de fonctionnement



- Résultat reporté des exercices antérieurs
- Divers
- Recettes diverses du domaine et ventes (redevance d'occupation du domaine public, adhésions médiathèque, prestations de services, baux ruraux...)
- Impôts et taxes
- Dotations de l'Etat, subventions diverses
- Revenus des immeubles et locations de salles

## Recettes réelles de fonctionnement

Résultat reporté des exercices antérieurs	516 077,00 €
Divers	2 082,00 €
Recettes diverses du domaine et ventes (redevance d'occupation du domaine public, adhésions médiathèque, prestations de services, baux ruraux...)	23 705,00 €
Impôts et taxes	1 344 049,00 €
Dotations de l'Etat, subventions diverses	722 670,00 €
Revenus des immeubles et locations de salles	61 000,00 €
<b>Total</b>	<b>2 669 583,00 €</b>



## A propos du futur périscolaire...

Le succès du périscolaire sur notre commune, avec plus de 100 enfants accueillis entre les écoles maternelles et primaires, n'est plus à démontrer.

Cependant, cette forte fréquentation a fait apparaître un problème de locaux. Les périscolaires ainsi que les accueils de loisirs sans hébergements (ALSH) ont créé une difficulté de cohabitation avec les écoles et nous avons rapidement envisagé de créer une structure propre au périscolaire dès 2017.

Après une étude de faisabilité, il est apparu que notre idée de départ regroupant, sur un site unique, le périscolaire pour les deux établissements scolaires, une médiathèque pour libérer de l'espace à l'école primaire, et une restauration était trop ambitieuse. En effet, le budget aurait été très conséquent avec plus de 3 millions d'euros, et donc trop élevé pour les finances de la commune. Cela nous a contraints à revoir notre projet pour entériner une construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires au niveau de l'école des Saules, tout en conservant la restauration scolaire commune dans les locaux de la salle polyvalente Georges Brassens.

En plus de l'étude de faisabilité d'octobre 2017, une analyse des finances communales a été réalisée par la Direction Départementale des Finances Publiques avec une restitution en juillet 2018 faisant apparaître la possibilité de financer le projet tel que revu, à condition de bénéficier des financements nécessaires auprès des différents partenaires des collectivités locales pour ce type de projet : Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse des Allocations Familiales...

Lors de sa séance du 17 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé la mise en oeuvre du projet de construction d'un accueil et d'une médiathèque périscolaires dans un nouveau bâtiment joutant l'école primaire actuelle avec une partie médiathèque dont l'entrée sera commune aux deux structures, pour un budget prévisionnel de 1,8 millions d'euros. La création de salles de classe en lieu et place de la médiathèque actuelle permettra de supprimer la classe aménagée en location située dans la cour de l'école des Saules.

Pour l'accompagner dans la phase du lancement des consultations pour le choix de l'architecte (maitrise d'oeuvre), la Commune a fait appel à Moselle Agence Technique (MATEC) en qualité d'assistant à maitrise d'ouvrage. Le marché pour le choix de l'architecte a été lancé au début de l'année avec une ouverture des offres le 29 mars 2019. Pas moins de 15 bureaux d'architectes ont présenté des offres et le choix définitif sera fait entre la fin du mois de juin et le début du mois de juillet 2019, après audition par les membres des commissions scolaire et périscolaire, des 3 candidats présélectionnés, conformément au règlement de consultation.

Le bureau d'architecte retenu aura pour charge de préparer les plans des futurs locaux, les aménagements, de renseigner le dossier du permis de construire, la réalisation des différents marchés de travaux nécessaires pour la construction et le suivi des travaux et leur réception.

Le calendrier pour le début des travaux est également soumis à l'obtention des subventions dont le planning est particulièrement contraint. La Commune devra également procéder à des consultations auprès d'établissements bancaires pour l'obtention des emprunts : l'un à court terme pour permettre d'avancer les participations que percevra la Commune par les différentes subventions, l'autre à plus long terme pour la partie financée sur les fonds propres de la Commune.

Les travaux débuteront en 2020 pour une ouverture envisagée fin 2021 ou début 2022, en fonction du planning qui sera prévu et de la perception des différentes subventions qui sont nécessaires au financement de ce projet ambitieux. En effet, certaines subventions comme la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), versée par l'Etat, sont soumises à attribution avant tout commencement de travaux.



## La fibre dans notre commune ..... on est tout proche

Depuis de nombreuses années, la fibre optique est sur toutes les lèvres des habitants de notre commune. Après une longue phase d'attente, des décisions gouvernementales ainsi que départementales, le syndicat mixte «Moselle Fibre» a vu le jour en mai 2015.

A ce jour, le syndicat compte 48 communes mosellanes et plus de 310 000 habitants.

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan a pris la décision de voter un budget de 6,8M d'euros pour la mise en œuvre de la fibre sur l'ensemble de son territoire.



3 plaques ont été déterminées avec l'installation sur chaque secteur d'un nœud de raccordement optique (NRO). Ces plaques sont Kédange sur Canner, Koenigsmacker et Guénange.

Notre commune fait partie de la 3ème plaque, avec les communes de Bertrange, Rurange les Thionville, Stuckange et Guénange.



Les travaux ont démarré depuis le début de l'année 2019 sur notre commune, ainsi que vous avez pu le constater.

La première opération sur notre plaque s'est traduite par l'installation du NRO (Noeud de Raccordement Optique), sous la forme d'un container en béton, sur la commune de Guénange.





# La vie communale



Cette installation spectaculaire s'est déroulée en février sous un temps hivernal.

Des gaines, destinées à recevoir les câbles, ont ensuite été installées en souterrain vers les communes, par des engins spécifiques.

En mai et juin, Bousse a bénéficié de l'installation de 4 Points de Mutualisation Optique (PMO), qui sont de grosses armoires métalliques destinées aux raccordements.

Dans les prochains mois, les entreprises vont procéder au tirage des câbles, en souterrain pour les rues et lotissements qui sont équipés des installations appropriées et en aérien pour les autres. Ces opérations vont encore se dérouler pendant le deuxième semestre 2019.

La totalité des opérations devant prendre fin en décembre, viendra ensuite le temps de la commercialisation qui permettra l'accès au THD (très haut débit) au premier semestre de l'année 2020.

Si vous souhaitez suivre l'avancement de travaux, vous pouvez consulter les sites de Moselle fibre ([www.moselle-fibre.fr](http://www.moselle-fibre.fr)), et de Moselle numérique ([www.moselle-numerique.fr](http://www.moselle-numerique.fr)), ainsi que le site de la CCAM ([www.arcmosellan.fr](http://www.arcmosellan.fr)).



## Travaux depuis janvier 2019

### SALLE DES FÊTES

Remplacement de la pompe à chaleur n°3 de la salle des Fêtes.

### MANIFESTATIONS

Achat d'un plancher de bal de 70 m<sup>2</sup>.

### ELAGAGE - ABATTAGE D'ARBRES

Élagage et abattage d'arbres rue d'Alsace.

Élagage d'arbres rue de Champagne.

Abattage d'arbres à l'entrée de ville à Blettange.

Abattage du grand chêne situé Impasse de la Mairie (suite à la présence massive de chenilles processionnaires).



### CIMETIERE - COLUMBARIUM

Élagage et taille de la haie d'ifs faisant séparation entre le cimetière et le columbarium.

### ECLAIRAGE PUBLIC

Remplacement de plusieurs luminaires hors service par de nouveaux luminaires leds, dans différents secteurs de la localité.

### SERVICES TECHNIQUES

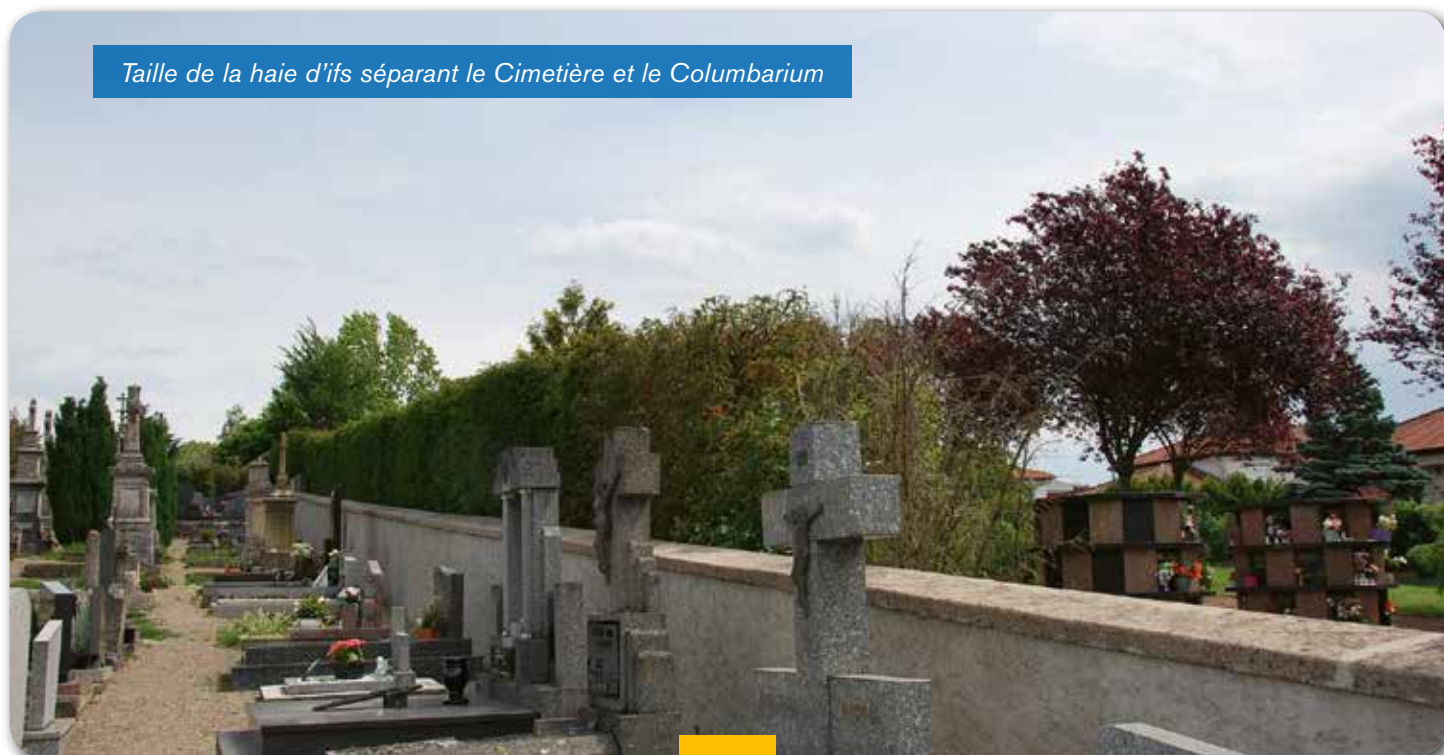
Achat de nouvelles tondeuses et débroussailleuses pour remplacer les matériels arrivés en fin de vie et couteux en réparations.

### VOIRIE COMMUNALE

Reprise mi-mai des Travaux d'Enfouissement des Réseaux Secs rue du Faisan, rue du Lièvre et Impasse du Pont.

### CONSEIL DES JEUNES

Installation d'un abri bus au centre commercial Leclerc Express.





Travaux Kayak

**À VENIR ou EN COURS**

Mise en place d'un éclairage LED dans la Salle des Sports de la Salle Polyvalente.

Création d'une liaison piétonnière entre les pistes existantes, le long de la RD1, aux abords de l'entrée du Lotissement le Clos des Vignes. Nettoyage – Démoussage de la toiture de l'Église et pose de dispositifs anti-pigeons.

Création d'un nouvel espace douches et toilettes au kayak-club. Entretien approfondi des 2 courts de tennis extérieurs (courant juin). Pose d'un nouveau miroir de sécurité routière intersection Rue Berlioz-Impasse Milhaud.



Travaux Kayak

## Le Conseil des Jeunes

### Un nouveau mandat pour le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes inaugure un troisième mandat de deux années. Les élections, qui se sont déroulées le 30 mars dernier, ont désigné 18 jeunes, âgés de 11 à 17 ans.

La plupart ont tenu à renouveler leur engagement, tant l'expérience leur a paru enrichissante. Quelques nouveaux élus, dont trois élèves de CM2, les ont rejoints pour représenter les jeunes bousois et proposer des projets en direction de la jeunesse. La «sénior» de l'équipe, Emy Féart, engagée depuis 2015, ex-conseillère départementale jeune, a accepté de soutenir l'équipe en jouant le rôle de « marraine ».

Elle assurera la partie informations en lien avec le Conseil Départemental des jeunes, tout en participant à l'élaboration des projets.

### La sortie annuelle à Europa Park

Pour la cinquième année, la sortie à Europa Park a eu lieu le 8 mai dernier. 57 personnes ont participé à la journée, parmi lesquelles les jeunes du CMJ qui autofinancent leur sortie, des jeunes bousois et des familles. Une journée de rires et de sensations malgré la pluie.



### Journée nettoyage de la nature

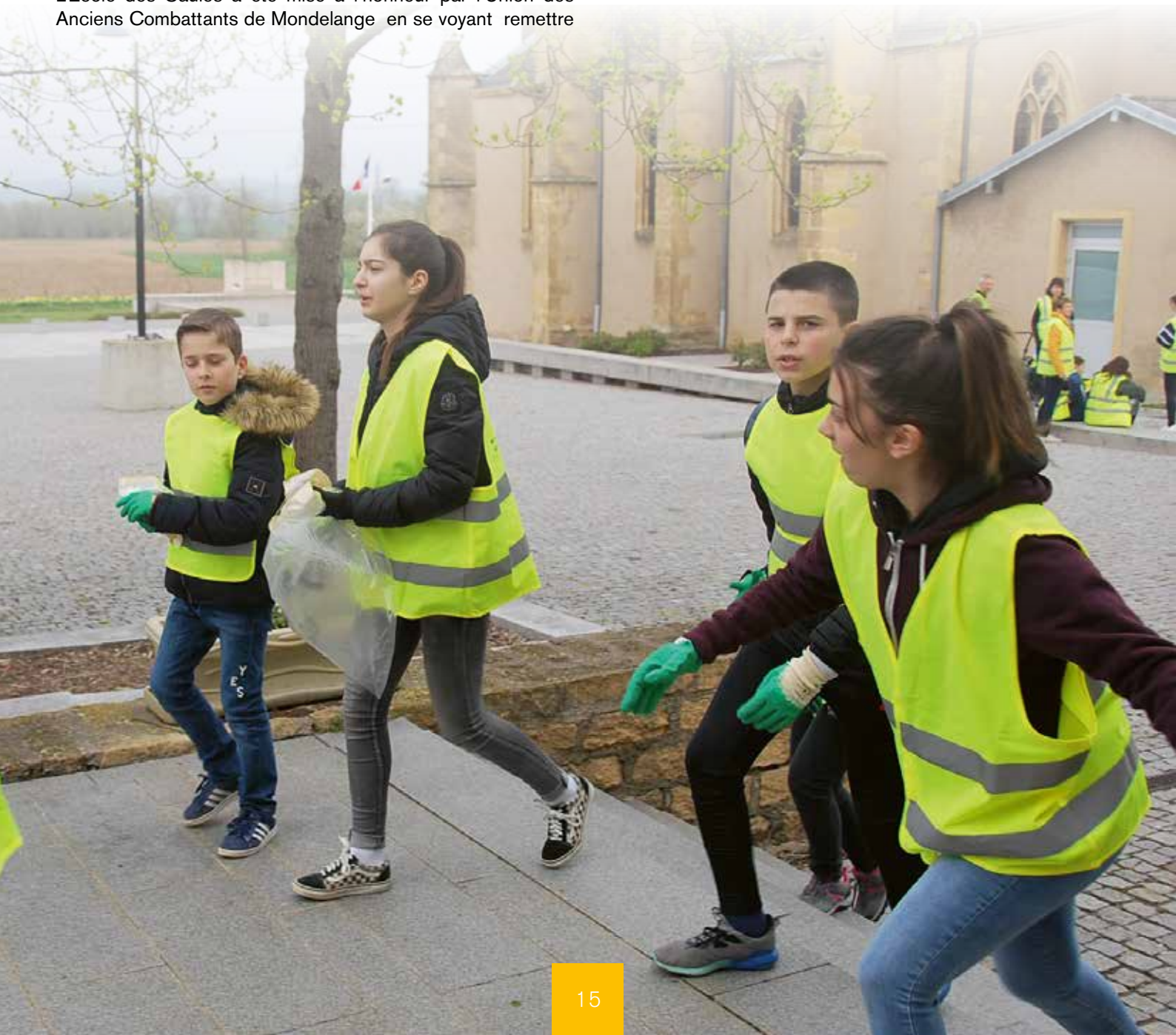
Organisée sur l'ensemble des communes de l'Arc Mosellan, cette journée du 6 avril a rassemblé une cinquantaine de personnes autour du Conseil des Jeunes. Les différents quartiers de Bousse ont été passés au peigne fin et ont permis d'éliminer du paysage environ 150kg de déchets. Soulignons l'indignation des participants devant les nombreux actes d'incivilité que sont les déchets de mégots, plastiques et crottes de chien.

### Un drapeau de l'Union des Anciens Combattants pour l'Ecole des Saules

L'Ecole des Saules a été mise à l'honneur par l'Union des Anciens Combattants de Mondelange en se voyant remettre

officiellement un magnifique drapeau tricolore de l'UNC lors de la cérémonie du 27 avril.

En présence de M. Kowalczyk, maire de Bousse, de Mme Lefort, adjointe, les trois élèves élus au Conseil des Jeunes ont reçu solennellement, pour l'école, le drapeau remis par le président général de l'UNC. Très fiers de cette distinction, les nouveaux élus ont défilé dignement malgré la pluie, en arborant le drapeau, symbole du rôle actif de l'Ecole des Saules pour le souvenir.



## ALSH avril 2019



Lors du centre de loisirs de printemps 2019, qui s'est déroulé du 08 au 12 avril dans les locaux de l'école maternelle, l'équipe d'animateurs a initié les enfants à l'art.

Grâce au thème «l'art sous toutes ses formes», les enfants de moins de six ans ont pu aborder différentes techniques de peinture.

Un petit musée des œuvres réalisées par les enfants accueillait chaque jour les familles.

Quant aux enfants de plus de six ans, ils ont pu découvrir l'art en vidéo, l'art de danser, l'art des mangas, etc...

Petits et grands ont apprécié la nouvelle pratique: le «roller». Pour clôturer cette semaine, nous avons été au Kinépolis de Saint-Julien-Les-Metz voir le parc des merveilles pour les petits et Terra Willy pour les plus grands.

Suite à la mutualisation des communes de Bousse et Rurange concernant les accueils lors des vacances, le centre de loisirs de Rurange-Les-Thionville a ouvert ses portes du 15 au 18 avril 2019.



### Une nouvelle directrice

Il s'agit de Gaëlle STEHLY.

Elle vient de WOELFLING-les-SARREGUEMINES.

Elle était auparavant Directrice des PEP à SARREGUEMINES depuis 2014.

Elle remplace l'ancienne Directrice du Péciscolaire Primaire, Madame Laetoria PRUVOST, depuis le 29 avril 2019.





# Concours des Maisons et Balcons fleuris 2019

La municipalité organise, comme chaque année au cours de l'été, le concours des maisons et balcons fleuris, occasion de valoriser les efforts des habitants pour embellir leur maison et leur quartier.

La participation à ce concours se fera sur inscription, par coupon-réponse à retourner à la mairie, ou par mail avant le 4 juillet.

Le jury, composé de 3 membres du Conseil Municipal et de 4 personnes du village, passera évaluer jardins, maisons et balcons en juillet.

Nous faisons appel aux volontaires pour faire partie de ce jury. Les membres des familles participantes ne peuvent se présenter.

## Pour participer au concours des Maisons et Balcons fleuris

### Coupon réponse à retourner en mairie avant le 6 juillet

Mme/M. ....

Adresse : .....

#### 1. Souhaite participer au concours des maisons fleuries dans la catégorie :

Balcon/façade

Maison/jardin

#### 2. Souhaite faire partie du jury

Tél. : .....

E-mail : .....

## Informations générales Mission Locale

### Historique :

En 1981 le gouvernement Mauroy commande une étude à Bertrand Schwartz afin de résoudre les problèmes de la précarité des jeunes en aidant les 16-18 ans à intégrer le monde du travail.

Le rapport intitulé « L'insertion professionnelle et sociale des jeunes » préconise « la remise en jeu économique et sociale des jeunes ». Il propose la création de « missions locales », sous la forme d'équipes pluridisciplinaires chargées d'être le pivot d'un dispositif d'animation situé au plus près des jeunes.

### Axes :

- qualifier professionnellement les jeunes
- réduire les inégalités de chances à l'origine (discrimination jeunes/adultes, jeunes les plus défavorisés)
- rétablir le dialogue entre les générations
- utiliser les capacités créatrices des jeunes et les préparer à une qualification sociale.

### Principes de réussite :

- associer les jeunes à toutes les décisions qui concernent la société
- définir une démarche plutôt qu'une suite de dispositifs
- agir sur la société dans son ensemble
- agir en cohérence avec les priorités du gouvernement
- rechercher de la cohérence et une globalité.

### Jeune en devenir :

Être jeune, acteur et citoyen à part entière, c'est influencer sur les décisions et actions qui concernent son avenir, c'est participer et être présent dans les différentes institutions pour améliorer la vie quotidienne dans son quartier, dans sa ville.

La Mission Locale est un lieu d'écoute, un espace ressources qui favorise la prise d'initiatives, les expériences innovantes de chacun au service de tous.

La Mission Locale existe pour donner les moyens aux jeunes de réaliser leur projet de vie en tenant compte des contingences de la vie économique et sociale.

### Siège social, accueil :

**7b rue du moulin - 57100 Thionville**  
**Tél. 03 82 82 85 15 - Fax. 03 82 82 71 93**  
**mail. [contact.thionville@mlnm.fr](mailto:contact.thionville@mlnm.fr)**

N'hésitez pas à contacter l'agence de Thionville pour tout renseignement.

Si vous ne pouvez vous déplacer, sachez que la Mission Locale vous propose une rencontre une fois par mois, devant la mairie.

Mairie BOUSSE. Parking de la Mairie, de 9h45 à 10h30

Les prochaines dates de passage seront communiquées au mois d'août.

---

## Amicale Uckangeoise des Préretraités et Anciens Préretraités

Fondée officiellement le 19 janvier 1984, l'Amicale, association de droit local à but non lucratif, est inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de Thionville.

Selon les statuts, l'Amicale a pour missions de :

Conseiller et accompagner les adhérents dans la constitution des dossiers de retraite et de réversion

Entretenir des relations et resserrer les liens de solidarité

Proposer et mettre en œuvre des activités de loisir et de détente

Les actions de l'AUPAP sont nombreuses et la réputation de sérieux s'est propagée tant à Uckange que dans les communes avoisinantes, les régions et parfois la France.

De 119 membres en 1984, l'Amicale est passée à plus de 4400 adhérents fin 2018.

L'AUPAP, dont tous les membres du Comité sont des bénévoles, organise :

- Une permanence chaque mardi de 8h à 11h 30 à son siège social à Uckange. Les adhérents peuvent rencontrer l'équipe spécialisée dans l'information et le traitement des différents dossiers de retraites de base et complémentaires ainsi que des dossiers de pensions de réversion. L'équipe gère les adhésions et renouvellement des cartes de membres.

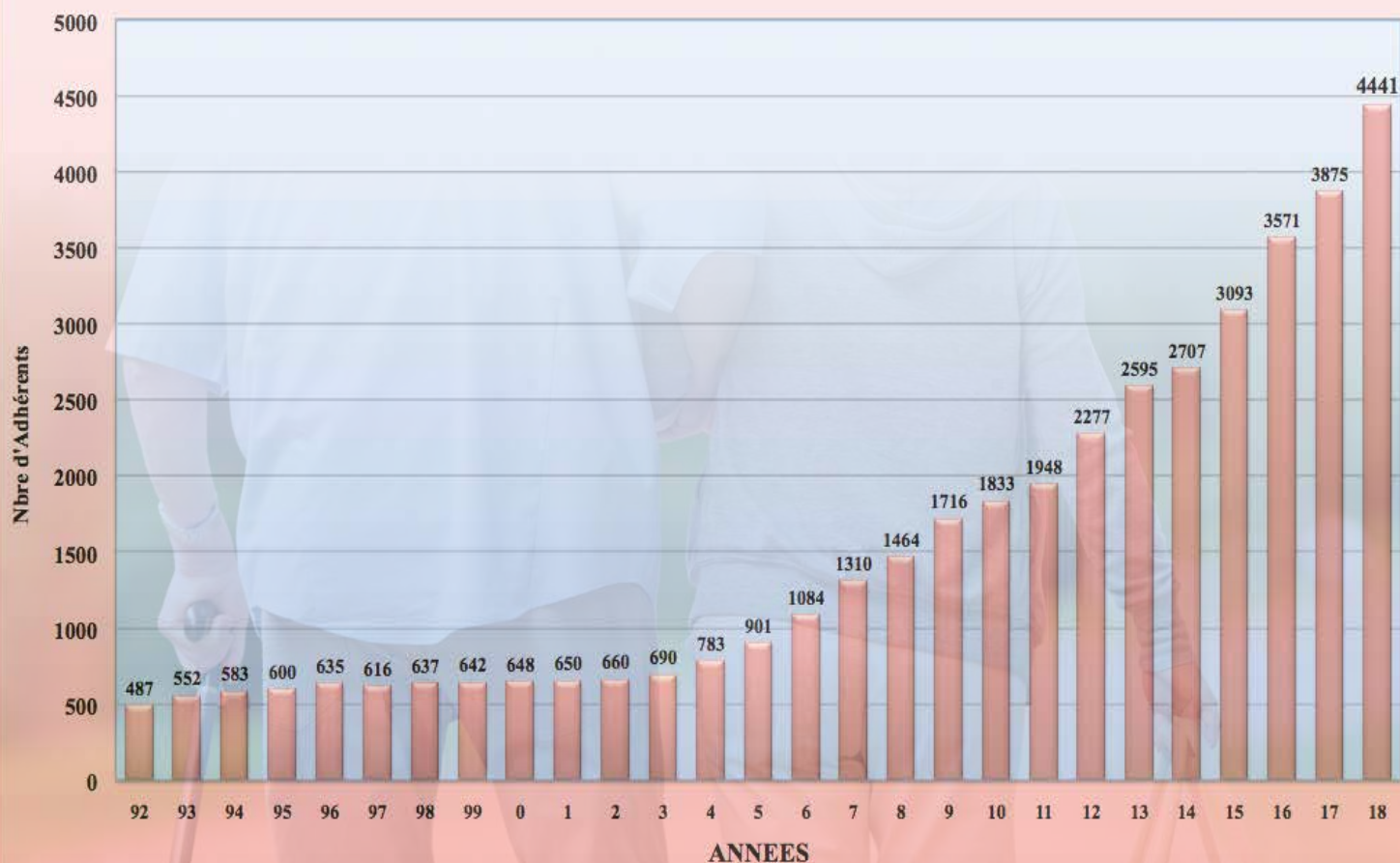
# B La vie communale

- L'équipe plus orientée dans l'information concernant les mutuelles santé, la réalisation de dossiers CMU et ACS auprès de la Sécurité Sociale et la gestion des difficultés rencontrées avec les institutions concernées.
- L'équipe centralisant les inscriptions aux manifestations de loisirs organisées par l'AUPAP (repas, sorties, voyages).

- L'amicale reçoit les adhérents sur rendez-vous les autres jours de la semaine et a mis en place des permanences décentralisées 1 fois par mois sur les communes avoisinantes : Bertange, Guénange et Bousse.

**Bousse : le premier mercredi de chaque mois, l'après-midi (prendre rendez-vous).**

**EVOLUTION DU NOMBRE DES ADHERENTS**  
Année 1984 - 2018



## Respectons le voisinage, l'environnement et notre village - Interdictions : pour le bien-être de toutes et tous

### Baignade :

Conformément à la décision du 24 juillet 2003 prise par les services de la Navigation du Nord-est et des arrêtés municipaux de 2004 et 2008, toute baignade est strictement interdite dans le cours d'eau «La Moselle» ainsi que dans tous les plans d'eau existant sur le ban communal de BOUSSE.

### Pétards

Par arrêté municipal en date du 6 juin 2001, l'usage ou le jet de pétards et autres pièces d'artifices est strictement interdit aux endroits où seront rassemblées des personnes (...) notamment sur l'espace dédié au bal et feux d'artifices du 13 juillet.



## Tonte de pelouses et utilisation d'engins à moteur :

Par arrêté municipal en date du 6 juin 2001, il est stipulé que les travaux de bricolage ou de jardinage à forte intensité sonore, en particulier les tondeuses, tronçonneuses, ou tout matériel susceptible de produire des nuisances sonores, ne peuvent être effectués que :

**Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30**

**Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**

**Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h**



## Feux de broussailles et de déchets :

L'arrêté préfectoral N°92-DDAF-3-076 du 23 décembre 1992 stipule « qu'il est interdit d'allumer ou de laisser se propager des feux de végétaux »: brûler ces déchets verts peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Si vous avez des déchets verts ou combustibles, il vous suffit d'apporter, sans aucun frais, ces matières dans l'une des trois déchetteries de la CCAM (Guénange, Koenigsmacker, Aboncourt) où elles seront recyclées en respectant l'environnement.

## Sécurité et propreté Stationnement et vitesse 30 km/h :

L'arrêt et le stationnement sur les trottoirs sont interdits en dehors des emplacements matérialisés et ce, conformément à l'article R417-10 du Code de la route. Une tolérance est néanmoins observée tant qu'il n'y a pas de gêne pour le passage des piétons et poussettes. Tout arrêt ou stationnement gênant prévu par le présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la deuxième classe et en cas d'accident, l'automobiliste est tenu pour responsable.

Dans différents endroits de la Ville sont implantées des zones 30 pour sécuriser la vie de ces quartiers, et notamment la rue de Metz et la rue des Ecoles.

L'automobiliste veillera à adapter sa vitesse à 30 km/h et à respecter la réglementation.

## Trottoirs

Chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté sur toute la largeur de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs.

## Déjection d'animaux

Il est strictement interdit de laisser les animaux faire leurs besoins sur les espaces publics, et ailleurs que dans les caniveaux situés en bordure de voies.

Dans les espaces publics où il n'y a pas de caniveaux, les propriétaires sont tenus, le cas échéant, de ramasser les déjections de leurs animaux et de rendre l'endroit propre. Pour ce faire, des distributeurs de sachets pour déjection canine sont installés à divers endroits de la commune.

## Aire de jeux rue Claude Monet, place aux enfants :

Nous vous rappelons que, par arrêté en date du 27 mars 2012, l'accès à l'aire de jeux a été réglementé afin de mettre fin aux incivilités auxquelles sont confrontés les riverains et les enfants fréquentant le city stade ainsi qu'au vandalisme. De ce fait, l'accès est autorisé de 10h à 21h aux enfants et adolescents de 7 à 17 ans, les plus petits devant être accompagnés par les parents. Les véhicules à moteur sont interdits dans l'enceinte du parc (...) ainsi que les animaux (...)



## Des mesures pour l'environnement

### Un tri indispensable

Face à la quantité de déchets dont le traitement et les charges incombent à la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan et par là-même à ses habitants, de nouvelles mesures s'imposent. Le ramassage des déchets a été réorganisé avec des passages moins fréquents, ce qui rend le tri indispensable pour les emballages cartons, métal, bouteilles en plastique. Par ailleurs des composteurs ont été proposés aux habitants de la CCAM afin de favoriser le compostage et de réduire ainsi la proportion de déchets.

### Des containers pour les organisateurs de manifestations

Parmi les mesures annoncées par la CCAM figure la location de containers pour évacuer les déchets lors des différentes manifestations, qu'elles soient communales, associatives ou privées. Cette location, qui inclut la location de containers pour objets recyclables et détritiques ainsi que le transport par la CCAM, présente un coût minimal de 84 euros.

Afin de réduire ces frais à la charge des organisateurs de manifestations, la commune a décidé de louer à la CCAM un container supplémentaire de 770 L qui sera déposé sur les lieux de manifestations et retiré par les services techniques.

Le coût est ainsi ramené à 35 euros pour chaque manifestation nécessitant l'évacuation de nombreux déchets. Le tri doit avoir été assuré dans les sacs prévus à cet effet, les déchets jetés dans les sacs de plastique noirs sont placés dans les containers **dont le couvercle doit être fermé**.

Rappelons la nécessité du tri lors des manifestations. Chacun doit se sentir responsable et co-acteur dans les mesures qui préservent notre environnement.

### Le fauchage tardif

Les habitants de Bousse sont habitués à la tonte fréquente des espaces verts, laissant des zones rasées et nettes.

Si certains lieux à risques, tels les bordures de routes, sont à sécuriser, d'autres peuvent préserver une faune très nombreuse et active ainsi qu'une flore favorable à la pollinisation.

Les espaces verts doivent désormais être perçus comme une continuité biologique et un lieu au service de la biodiversité. Leur conception et leur gestion doivent donc évoluer vers de nouvelles pratiques. C'est pourquoi certaines zones de la commune, signalées par un panneau, seront destinées à un fauchage plus tardif. Nous comptons sur la compréhension des Boussois pour accueillir une telle démarche qui s'inscrit dans la protection de la nature et de ses espèces.





## Un apéro littéraire signé Jacques Brel

Le 90<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de Jacques Brel a été marqué à Bousse par l'excellente prestation de la compagnie Nihilo Nihil le 31 mai dernier à la salle des fêtes.

Un public très nombreux, dont les places étaient réservées depuis plusieurs mois, a applaudi sans réserve les comédiens.

Dans une forme ouverte, autour d'un verre, les grands thèmes qui ont marqué l'œuvre de l'artiste tels que l'enfance, la guerre, la poésie, la solitude, l'amour, l'amitié, la mort et l'aventure ont été abordés.

A travers des éléments biographiques, des interviews et des chansons le poète-chanteur a surgi dans les mémoires, tantôt avec des sourires, tantôt de la nostalgie, mais toujours avec beaucoup d'émotion.

**La programmation très abondante de la compagnie est à découvrir sur son site <http://theatredenihilonihil.com>.**

Le festival de théâtre de l'Arc Mosellan se déroulera du 17 juillet jusqu'au 4 août, au Parc de la Canner à Buding. Cette année c'est la pièce de Courteline « Pour le meilleur et pour le pire » qui sera mise en scène : l'œuvre rassemble quatre pièces en un acte sur le thème de la dispute et de la complicité dans le couple marié. Au travers de ses croquis satiriques, Georges Courteline pousse les lignes de la relation amoureuse jusqu'à l'outrance. La farce et le grand comique de l'absurde y règnent en maîtres absolus.



## Les semaines estivales à Bousse

Les semaines estivales Moselle Jeunesse à Bousse ne sont plus à présenter, puisqu'elles vont se dérouler pour la sixième année consécutive avec un succès toujours grandissant. Organisées par la Commune et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan qui les finance, ces trois semaines d'activités sportives et culturelles sont fixées du 15 juillet au 2 août et s'adressent aux jeunes de l'Arc Mosellan âgés de 11 à 16 ans. La commune de Bousse a à cœur d'associer activités sportives et activités culturelles grâce à la forte implication des associations locales. La première semaine, du 15 au 19 juillet est musicale, avec l'école de musique de Bousse. Vu le succès de ce thème nouveau l'an dernier, nous avons proposé de renouveler l'expérience. Les après-midi sont consacrés à des activités sportives. La semaine multisport du 22 au 26 juillet, qui offre de très nombreuses activités sportives, telles que hand, pêche, pétanque, gym, accrobranche, piscine, foot, présente une dominante kayak.

Enfin la dernière semaine, originale elle aussi, propose des activités de cirque en matinée, tandis que divers sports auront lieu l'après-midi (poutre, jonglage, cerceaux et agrès divers). Rappelons qu'outre ces trois semaines boussoises, d'autres semaines ont lieu à Kédange ou Bertrange.

**Rendez-vous sur le site de l'Arc Mosellan pour les renseignements :**  
**[semainesjeunesse@arcmosellan.fr](mailto:semainesjeunesse@arcmosellan.fr)**  
**Tél : 03 82 83 21 57.**

Une semaine de kayak est également organisée par la commune du 19 au 23 août pour les jeunes de 8 à 14 ans. L'activité a lieu de 15H à 17H tous les jours. Inscriptions en mairie ou au club de kayak (06 26 67 14 56)



## Semaines Moselle Jeunesse à Bousse 2019

### Semaine 29 du 15 au 19 juillet : musique et sport/15 jeunes

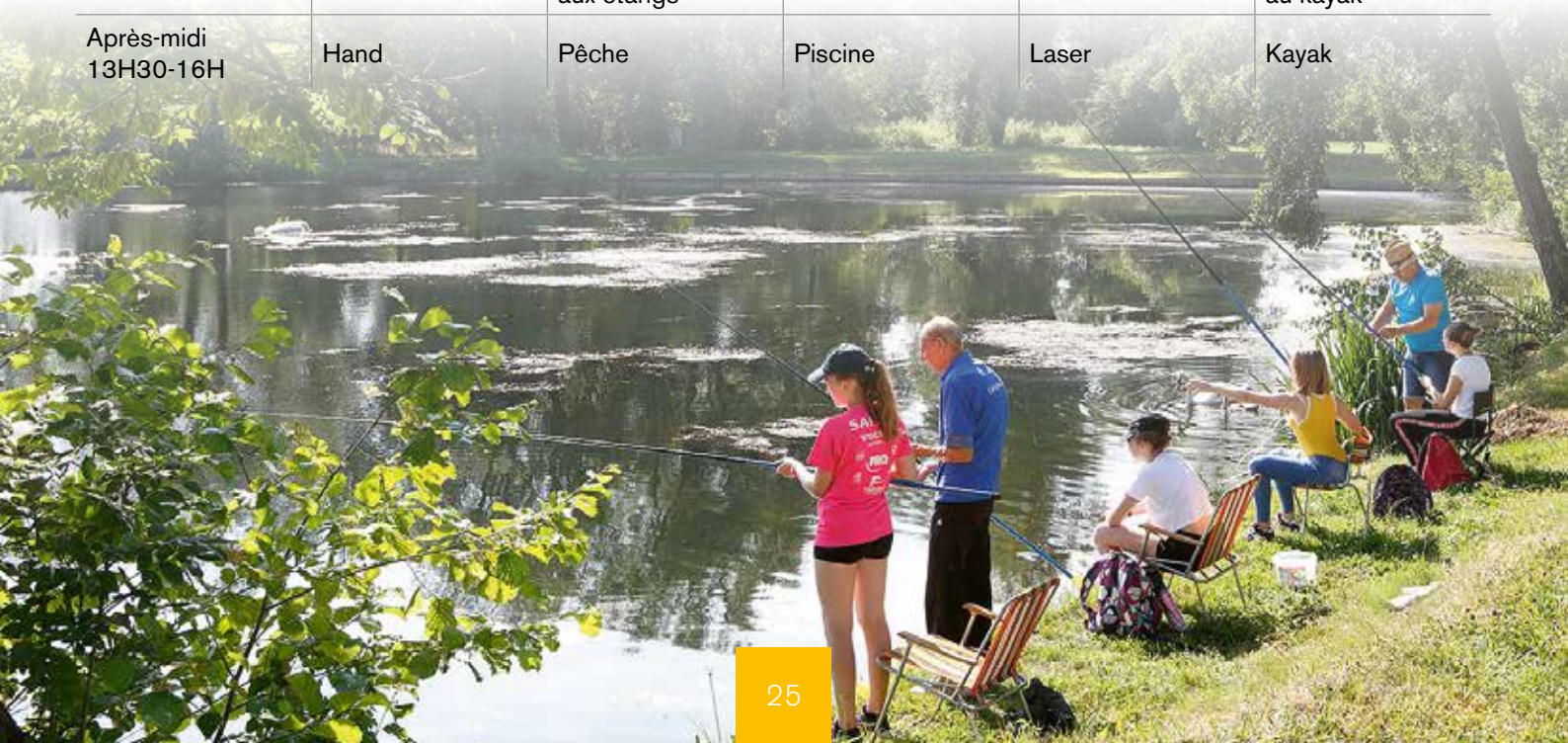
Date	Lundi 15 juillet	Mardi 16 juillet	Mercredi 17 juillet	Jeudi 18 juillet	Vendredi 19 juillet
Matin 9H-12H	Musique	Musique	Musique	Musique	Beach volley
Repas	Salle poly	Salle poly	Base nautique barbecue	Pique-nique école de musique	Repas froid
Après-midi 13H30-16H30	Piscine	Gym	Voile	Foot	Musique

### Semaine 30 du 22 au 26 juillet : multisports avec dominante kayak / 15 jeunes

Date	Lundi 22 juillet	Mardi 23 juillet	Mercredi 24 juillet	Jeudi 25 juillet	Vendredi 26 juillet
Matin 9H-12H	Hand	Gym	Pêche	Accrobranche	Pétanque
Repas	Salle poly	Salle poly Repas froid	Pique-nique aux étangs	Repas froid	Repas froid
Après-midi 13H30-16H30	Kayak	Piscine	Kayak	Foot	Kayak

### Semaine 31 du 29 juillet au 2 août : cirque et sports / 15 jeunes

Date	Lundi 29 juillet	Mardi 30 juillet	Mercredi 31 juillet	Jeudi 1er août	Vendredi 2 août
Matin 9H-12H	Cirque	Cirque	Cirque	Cirque	Cirque
Repas	Salle poly	Pique-nique aux étangs	Repas froid	Salle poly	Pique-nique au kayak
Après-midi 13H30-16H	Hand	Pêche	Piscine	Laser	Kayak



## Gym Club



A ce jour, le club compte 226 licenciés enfants et adultes. Des nouveautés cette année au Gym club :

Julie, une coach sportive spécialisée en gymnastique rythmique, a rejoint notre équipe d'animation. 20 enfants la retrouvent tous les mardis pour des chorégraphies dansées et pour apprendre la manipulation des engins tels que cerceaux, ballons, rubans et cordes. Pour les adultes, Julie

propose aussi des chorégraphies sur des musiques actuelles et des ateliers HIIT (High Intensity Interval Training). Dépense d'énergie assurée !

Nous intervenons au Club de l'Amitié pour des séances adaptées de Gym Sénior-Bien Vieillir. Un groupe de 15 se retrouve tous les mardi matins à la salle des fêtes de 10h45 à 11h45.

Nous préparons activement la fête de fin d'année qui se déroulera le mercredi 19 juin à la salle Georges Brassens.

Les enfants y présenteront leur travail de l'année, qui sera suivi d'une remise de médailles et d'un goûter.

Nous clôtureront la saison par notre 35<sup>ème</sup> assemblée générale, le jeudi 27 juin à la salle des fêtes à 18h45.

Cet été nous participerons également aux semaines Moselle Jeunesse avec notre coach Mathieu.

Pour la prochaine saison, dès septembre, nous vous proposerons la traditionnelle fleurette à l'occasion de la fête patronale. Accompagnés de membres du Kayak Club, nous sillonnerons les rues de Bousse à votre rencontre.

**Une journée d'inscriptions aura lieu le mercredi 28 août 2019 de 14h à 16h au Dojo de la salle Georges Brassens. Les cours reprendront le lundi 2 septembre 2019.**

Bonnes vacances à tous.





## France Rein Moselle

### Dépistages du mois de mars 2019 Hall de L'hôpital Robert SCHUMAN

### Lycée Pierre et Marie CURIE à Freyming Merlebach

### Petit point sur les dépistages des maladies Rénales

Comme toutes les années, l'association des insuffisants rénaux de la Moselle (France Rein Moselle) a réalisé au mois de mars deux journées de dépistage des Maladies Rénales.

La première journée a été assurée en partenariat avec le personnel de L'association Saint-André et de l'Hôpital Robert Schuman, lors de laquelle nous avons dépisté 352 Personnes, dont 25 personnes ont été dirigées vers leur médecin traitant et 1 personne a directement été prise en charge par un Néphrologue.

La deuxième journée a eu lieu au Lycée Pierre et Marie CURIE à Freyming Merlebach avec les élèves aides soignantes dans le cadre d'une matinée portes ouvertes. 78 personnes ont été dépistées, 9 ont reçu le conseil de voir leur médecin traitant et 2 devaient y aller rapidement.

Sachant que les reins ne provoquent généralement pas de douleurs, sauf la polykystose rénale ou les calculs rénaux, nous ne savons pas si nos reins sont malades ou non, mais souvent suite à un dépistage comme celui que nous faisons, certaines personnes peuvent être soignées avant que cela ne devienne trop grave et l'on peut aussi parfois retarder le passage aux traitements très lourds tel que la dialyse.

Helmut BUSCHMANN



## Kung-Fu

*Cette troisième saison sur les terres boussoises nous permet d'apprécier le travail mené en amont : les cours sont tous remplis et partagent une bonne dynamique et une ambiance conviviale. Parmi les différentes actions de l'année, le nouvel an chinois et la coupe du club resteront des moments forts.*

### Le nouvel an chinois a fait un carton.



La journée s'annonçait festive, le résultat a dépassé nos espérances. Plus de 500 personnes ont poussé les portes de la salle polyvalente le dimanche 3 février pour profiter, à nos côtés, de la deuxième édition du nouvel an chinois. Le matin, de nombreux ateliers avaient été installés. Ils permettaient aux petits comme aux grands de découvrir différentes facettes de la culture asiatique à travers la calligraphie, l'art du thé, la lecture de contes traditionnels, des jeux en bois, des jeux vidéo, du maquillage, un stand lego et un parcours sensoriel. Nous remercions vivement les nombreux bénévoles qui nous ont permis d'enrichir grandement cette matinée. A midi, notre fantastique « équipe restauration » a cuisiné et servi 300 bols de nouilles et nems. Une belle performance qui a fait l'unanimité dans la salle ! L'après-midi, une belle démonstration a mis à l'honneur l'ensemble de nos cours, alternant prouesses physiques, chorégraphies techniques et moments poétiques. Nous continuerons à faire évoluer cette journée les prochaines années.

### Une première coupe du club

Nous avons organisé le 31 mars une première rencontre interne rassemblant nos différents cours. Une journée visant à consolider le club à travers plusieurs épreuves et ateliers. Adresse, force, équilibre, souplesse, endurance, toutes les compétences des arts martiaux chinois étaient sollicitées, dans une idée de dépassement personnel et de plaisir de faire.





Le Kung-Fu étant moins développé que d'autres disciplines sportives, un débutant suivant le circuit des compétitions officielles se retrouve vite face à un niveau national, qui peut décourager sa progression. L'idée de cette rencontre est de mettre en avant le goût de l'effort et du défi collectif, sans la pression d'un quelconque enjeu. Se confronter à soi-même pour appréhender simplement le plaisir de se surpasser.

### Fin d'une saison et début d'une nouvelle Fête de la musique

Vous avez pu nous retrouver le 21 juin lors de la fête de la musique. Nos élèves ont proposé une démonstration tandis que nous nous sommes occupés d'une partie de l'organisation et de la restauration.

### Semaine découverte

Les nouveaux voulant découvrir nos activités pourront venir librement la semaine du 24 juin. Nos cours seront ouverts aux questions et aux essais.

### Débuter le Kung-Fu en septembre

Les personnes souhaitant nous rejoindre pourront se présenter simplement en septembre.

Les inscriptions se feront en parallèle des premiers cours. Attention, les places dans chaque cours sont limitées. Afin de gagner du temps, vous pourrez vous présenter directement en septembre avec un certificat médical.

### Contacts

0695053575

[www.ecolewuxing.com](http://www.ecolewuxing.com)

facebook : [ecolewuxing](https://www.facebook.com/ecolewuxing)

[contact@ecolewuxing.com](mailto:contact@ecolewuxing.com)



## La Sandre

### Poursuite du traitement des algues et herbiers

Après avoir utilisé des bottes de paille d'orge (avec des résultats prometteurs), dans le but d'accélérer le processus d'arrêt de la prolifération des algues et des herbiers, et améliorer les conditions de pêche dans l'étang, le comité, avec l'appui de la municipalité, a décidé d'effectuer un traitement bactériologique.

Ces bactéries régulent les nutriments des algues se trouvant dans la vase, ce qui provoque leur disparition.

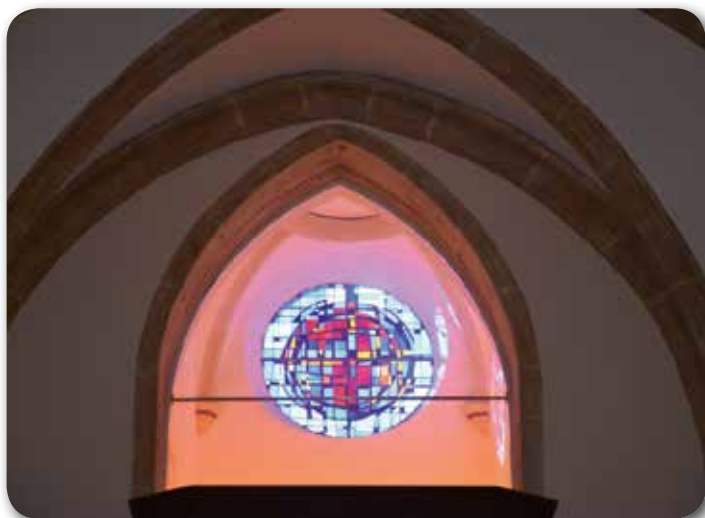
En complément, on y adjoint un colorant pour limiter la photosynthèse due aux rayons solaires qui contribuent à leur pousse. Ce traitement est effectué par mise à l'eau de sachets solubles, ceci à 4 reprises toutes les 6 semaines et il est sans incidence pour la faune de l'étang. Pour mettre tous les atouts de notre côté, nous ajoutons de nouvelles bottes de paille d'orge.



## Le Conseil de Fabrique

### Travaux dans l'église

A l'initiative du Conseil de Fabrique et avec l'aide de quelques bénévoles, de gros travaux ont été entrepris pour restaurer l'espace situé derrière la tribune, passablement dégradé au cours du temps. Désormais, les rayons du soleil qui diffusent au travers de la rosace inondent de lumière ce bel espace visible du chœur de l'église.



### Entretien de l'église

L'équipe qui assure le nettoyage de l'église pour les grandes occasions est à la recherche de bénévoles. Si vous souhaitez rejoindre une équipe très sympathique, vous pouvez prendre contact avec Denise Kieffer au 03 87 73 01 22.



### Repas paroissial

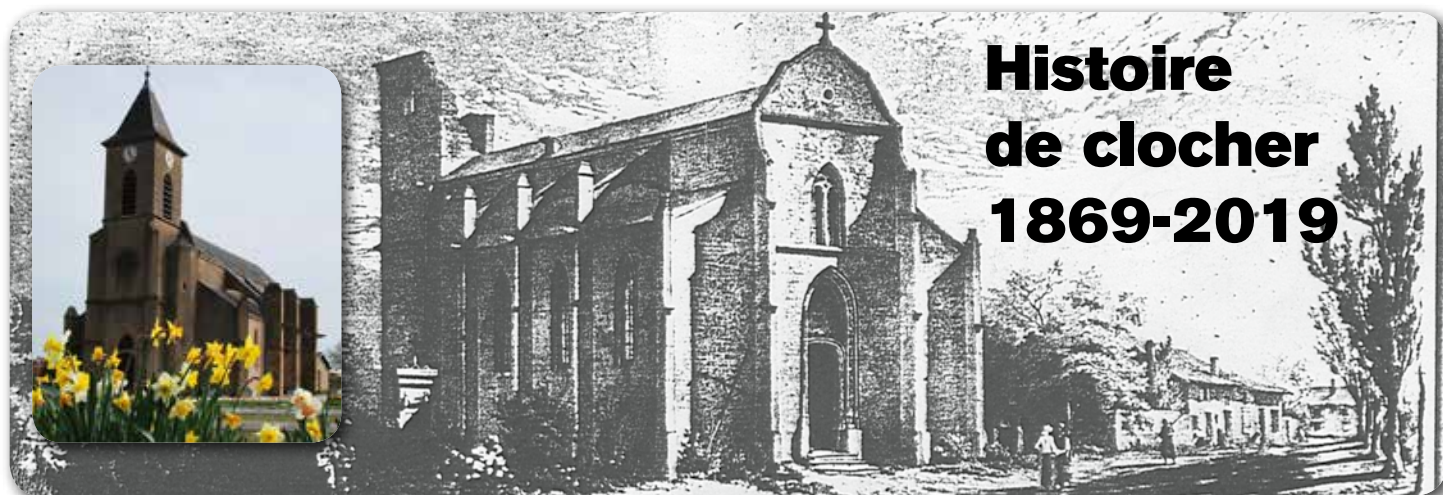
Le repas paroissial a rencontré à nouveau un grand succès. Le premier prix de la tombola était un magnifique tableau offert par Madame Ritz, artiste peintre de la commune.

Le bénéfice réalisé a permis au Conseil de Fabrique d'acquérir un nouveau chemin de croix.



### Réalisation d'une plaquette sur l'église

Le conseil de Fabrique, avec l'aide logistique du service «Tourisme religieux» de l'Evêché de Metz et le concours de Bernard Scheyer, sera en mesure de proposer d'ici quelques mois une belle plaquette de présentation de l'église de Bousse. Gageons que cette plaquette donnera envie de découvrir notre église médiévale aux journées du patrimoine ou à toute autre occasion.



Le promeneur qui découvre l'église Notre-Dame de la Nativité de Bousse a d'emblée une impression d'unité, tant l'édifice semble avoir été bâti d'un seul tenant. La solidité des contreforts évoque le style roman, mais il n'en est rien : il s'agit bien d'une église gothique, et une plaque visible sous le clocher mentionne la date de sa consécration : 1358. Une seconde plaque, placée en vis-à-vis, nous apprend que le clocher a été érigé en 1869, ce qui justifie le titre du présent article. L'apparente unité est le fait de l'intervention habile d'un architecte d'origine lorraine, riche d'une grande expérience dans le domaine de la restauration d'églises et de monuments.

Nous sommes en novembre 1859. André Jacquemin, appelé par la commune afin de remédier aux dégâts récents subis par l'édifice, dresse un état de l'église paroissiale érigée cinq siècles plus tôt. Selon son descriptif, l'église est en très mauvais état : les dallages et les murs sont très dégradés, les surfaces peintes sont couvertes de nombreuses couches superposées, sans que l'on ait procédé à des grattages préalables. D'importantes fissures ont simplement été cachées sans souci de réparation. Comment en est-on arrivé là ?

Dans les années 1820, peu après l'instauration officielle de la paroisse (1804), un modeste campanile dans le style italien a pris place au-dessus de l'entrée. En 1825 et 1827, deux cloches y sont installées. Vers 1840, les paroissiens souhaitent ériger un second clocher, à l'opposé. Cette construction sans style offre une grande prise au vent, elle oscille et menace la solidité de l'église, en même temps qu'elle obture la verrière du chœur.

En 1858, un peintre messin, Auguste Migette, passe par là et, comme il l'a souvent fait au cours de ses pérégrinations dans la campagne messine à propos de fontaines, places, maisons, chapelles, il réalise un dessin à la mine témoignant de l'allure générale de l'église.

Cette heureuse initiative nous est très utile aujourd'hui car ce tableau, déposé au Musée de la Cour d'or à Metz, est l'unique document datant d'avant les transformations devenues nécessaires, qui débiteront quatre années plus tard.

André Jacquemin s'attache à redonner une allure plus digne à l'église. Il explique ainsi l'origine des dégradations provoquées aux deux extrémités : l'ébranlement du campanile par les sonneries de cloches a provoqué l'affaissement de la voûte de la première travée de gauche. On y a placé un plafond provisoire. Toutes les autres parties des voûtes étaient assez bien conservées, excepté celle du chœur qui menaçait de tomber par suite du mouvement

imprimé à cette partie de l'église par le second clocher, maladroitement appuyé sur le mur de fond. Ce mouvement avait tellement fait craindre pour cette partie que l'on a été obligé de murer la fenêtre percée dans ce mur.

C'est donc un vaste chantier qui s'ouvre et qui va s'étaler sur sept années. En 1868, l'essentiel est achevé : les deux voûtes effondrées ont été remplacées, les surfaces intérieures ont été refaites, le mobilier a été soit rafraîchi soit remplacé. Il convient alors de dresser un nouveau clocher. Pour en financer la construction une collecte est faite, qui rapporte 4045 francs, et le conseil municipal alloue une somme de 3688 francs.

André Jacquemin conçoit une tour s'intégrant parfaitement au style gothique de l'église. Elle est placée en avant de l'entrée et comporte une entrée surélevée accessible par trois marches. Faute de financement suffisant, il n'y a pas d'oculus<sup>1</sup> au niveau de la tribune qui a été rajoutée, et la clarté de la nef en pâtit grandement.

Durant la Grande guerre, la plus grosse des deux cloches est réquisitionnée par l'occupant pour être fondue. En 1924, la plus petite est récupérée par la société chargée de créer trois nouvelles cloches, qui sont installées la même année. En 1936, les paroissiens ouvrent une souscription pour financer l'achat d'une quatrième cloche en vue de fêter dignement le jubilé sacerdotal (1886-1936) de Monseigneur Jean-Baptiste Pelt, évêque de Metz, né à Bousse en 1863. A ce moment, l'électrification de l'église étant achevée, les quatre cloches se passent de la force des bras pour annoncer les offices.

En 1943, trois cloches sont prises par les Allemands. La cloche jubilaire est détruite l'année suivante par des tirs d'artilleries qui endommagent le haut du clocher. Enfin, en 1951, le clocher restauré reçoit ses nouvelles occupantes, identiques aux précédentes. C'est l'occasion de créer une ouverture dans le clocher, qui sera ultérieurement enrichie d'un joli vitrail. Orné par la suite d'horloges sur trois faces, le clocher est mis en valeur par le parvis englobant les bâtiments communaux. Il attend maintenant un sérieux et salutaire nettoyage qui redonnera à cette belle église tout son cachet.

Bernard SCHEYER – mai 2019

*Un oculus (on emploie aussi le terme d'œil-de-bœuf) est une ouverture généralement ronde permettant d'éclairer l'intérieur d'une construction. Ici, un joli vitrail a été posé sur cette ouverture.*



## Rouge,

*Dans son éternité incolore Dieu s'ennuie.  
Alors, faisant danser ses mille et un pinceaux,  
Il déploie le rouge : écarlate, bordeaux,  
Incarnat et carmin, même l'ocre vieilli !*

*Rouge, il enflamme le monde : la vie bouge.  
Couleurs botaniques, amarante et pavot  
Répondent aux cerises et aux coquelicots  
Qui de loin, imitent les Chaperons Rouges !*

*Rouge, couleur de la passion des Hommes.  
Instinctif, il est la vie, il est la pomme  
Dans le Jardin d'Eden, pour Eve et Adam  
Reflet de leurs amours et leurs désirs ardents !*

*Rouge, dansant sur le Parvis de Notre Dame,  
La robe safranée d'Esméralda la Femme,  
Empourpre les rêves, et excite la chair  
De l'homme d'Eglise, en qui rougeoie l'enfer !*

*Rouges aussi les roses et les griffes des épines  
Sur les cœurs blessés par les malentendus.  
Rouges, les étendards, lourds du sang répandu  
Pour d'amères causes, froides sous la bruine !*

*Rouge cinabre, magie des rites sacrés,  
Depuis les tracés rupestres finement ocrés,  
Jusqu'à l'andrinople du rideau qui tremble  
Le soir au théâtre, rêve à vivre ensemble !*

*Françoise*



## Naissances

**Marina BARDOT**  
15/12/2018 à METZ

**Roxane WANDERS ZILLI**  
04/01/2019 à THIONVILLE

**Menel IMELLOUL**  
13/01/2019 à VAL DE BRIEY

**Lino SIDON FRANCOIS**  
19/01/2019 à METZ

**Benjamin NEPPEL**  
11/02/2019 à PELTRE

**Charlie GEROLD**  
26/02/2019 à THIONVILLE

**Florent KLEINKLAUS**  
26/02/2019 à THIONVILLE

**Eloïse FORET**  
07/03/2019 à METZ

**Elisa CALLEA**  
17/03/2019 à PELTRE

**Victor LUBIN**  
14/04/2019 à PELTRE

**Louise GIN**  
18/04/2019 à PELTRE

**Jules GUILLEMAILLE**  
21/05/2019 à PELTRE

**Andy TONNERRE**  
08/06/2019 à PELTRE



## Mariages

**ERLER Jessey et MAZELIN Anaïs**  
23 février 2019

**HERR Stéphane et MINATEL Cécile**  
09 mars 2019

**HUBER Hervé et RODRIGUEZ Marina**  
20 avril 2019

**DIEPPEDALLE David et WILLARD Morgane**  
04 mai 2019

**BERBES Geoffrey et ARNAULT Julie**  
08 juin 2019

**ROBINET Jérémy et DEFLOIRINE Audrey**  
22 juin 2019



## Décès

**MITON Rolande Antoinette Madeleine**  
épouse **DALLE MESE**  
03/01/2019 à METZ

**DELANOE Georges Jean-Edmond**  
22/02/2019 à THIONVILLE

**TOURET Christiane Marie Madeleine**  
veuve **ENGEL**  
27/02/2019 à AMNEVILLE

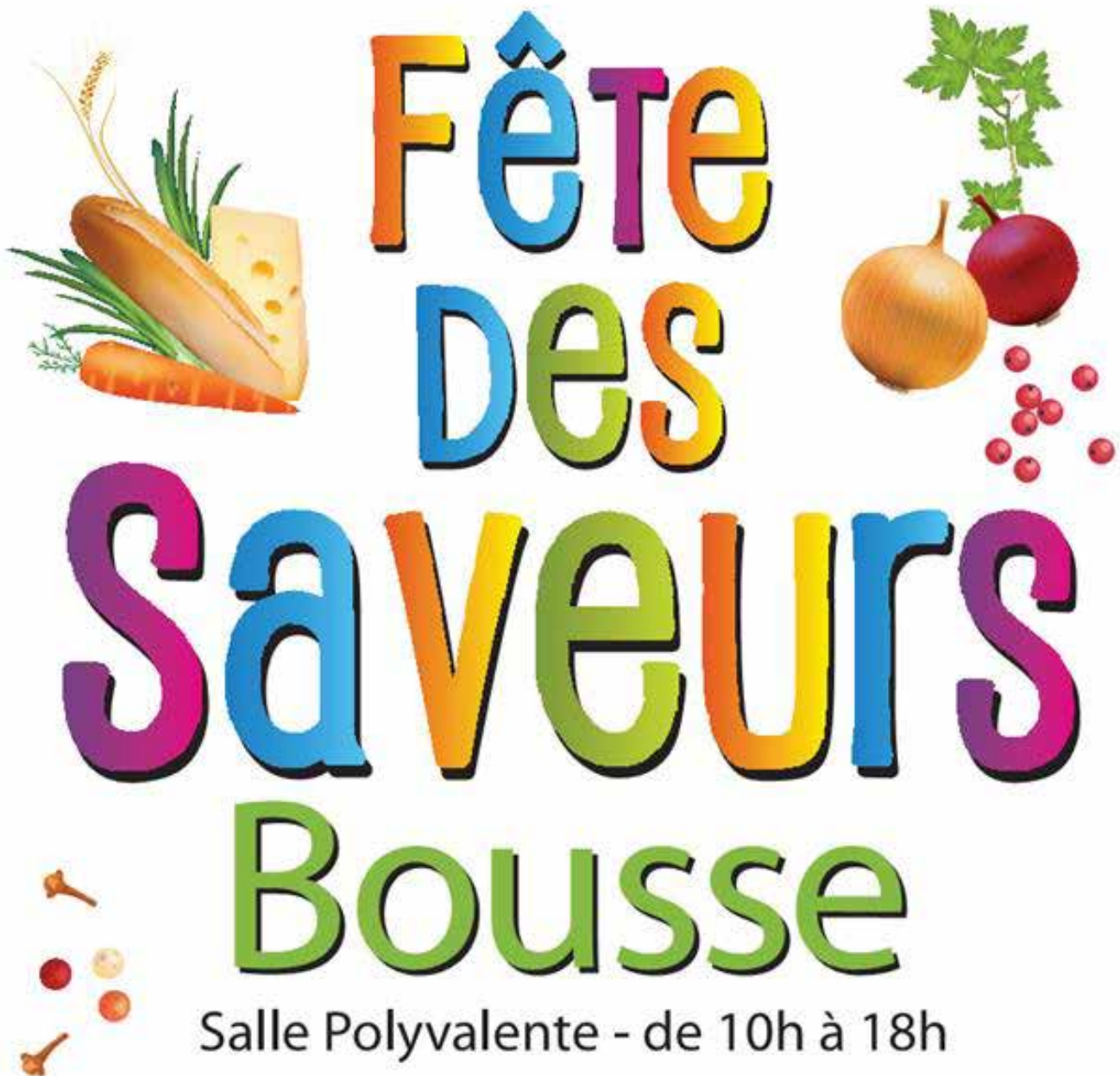
**CORNU Simone Georgette Fernande**  
veuve **DESCAMPS**  
19/03/2019 à HAYANGE

**MONTAS Gilles André**  
26/03/2019 à METZ

**MENINI Yolande**  
veuve **CAPPELLI**  
30/04/2019 à CHATEAU-SALINS

**DELAPORTE Jeannine Berthe Denise,**  
veuve **DECLEIR**  
10/04/2019 à THIONVILLE

**DIMANCHE 22 SEPTEMBRE 2019**



**EXPOSITION ET CIRCUIT MOTO**

**ANIMATIONS TOUTE LA JOURNÉE**

(marché champêtre et bio, ateliers,  
conférences, repas campagnard)



# FÊTE NATIONALE

**Samedi 13 juillet, à partir de 19h30,**

Restauration organisée par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Bousse,  
avec l'orchestre « Tenue de Soirée »,  
feu d'artifice tiré par Embrasia vers 22h45.

**Dimanche 14 juillet, à partir de 14h00,**

Tournoi de pétanque inter-associatif au boulodrome.



# FÊTE PATRONALE

**Samedi 7 septembre :**

16h00 : inauguration de la fête foraine. En soirée,  
restauration sur place, orchestre.

**Dimanche 8 septembre :**

Flequettes organisées par 2 associations boussoises.  
Fête foraine. Restauration et buvette assurées par Bouss'Anim  
le samedi et le dimanche.

